PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le mardi 13 juin 2017 à 13h15 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Gilles Perron, Raymond Côté et Madame Josiane Perron, ainsi que Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Messieurs Sylvain Côté et Philippe Verly sont motivé leurs absences.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 13h15.

2017-06-127 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Constatation de régularité et de quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour *
- 4. Mandat du maire pour acquérir les immeubles transférés en vente pour nonpaiement de taxes
- 5. Résultats de l'ouverture des soumissions pour les travaux routier 2017 dans les 10^e et 11^e rang
- 6. Appel d'offres pour les travaux de surveillance dans le cadre des travaux routier 2017 dans les rang 10 et 11
- 7. Avancement des travaux de l'Entrepôt municipal Paiement partiel
- 8. Période de question du public
- 9. Levée de l'assemblée

2017-06-128 MANDAT AU MAIRE POUR ACQUÉRIR DEUX IMMEUBLES TRANSFÉRÉS EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES.

la municipalité de Val-Joli a transféré les immeubles aux numéros de lots <u>3 678 705,</u> <u>3 678 698 et 3 678 699</u> à la MRC pour sa vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires afin de procéder à la vente pour le non-

paiement des taxes dues;

ATTENDU QU' aucun enchérisseur ne s'est manifesté lors de la

séance prévue pour le vente ce jeudi 8 juin 2017 à

10h;

ATTENDU QUE la vente a été ajournée au jeudi 15 juin 2017 à 15 h

30, conformément aux articles 1034 et 1035 du

Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE

la municipalité veut se porter acquéreur des 2 immeubles lors de la vente ajournée au 15 juin 2017 à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Val-Joli mandate monsieur Rolland Camiré, maire de la municipalité à enchérir sur les matricules numéros **9051 44 8775 et 8950 98 4967** jusqu'au montant maximum prévu à l'article 1038 Code municipal du Québec.

2017-06-129 RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX ROUTIER 2017 DANS LES 10^E ET 11^E RANG

ATTENDU QUE

la municipalité de Val-Joli a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE

suite à l'analyse de la demande no 2016-361 de la municipalité de Val-Joli, celle-ci a reçu une lettre d'approbation du projet signée par M. Éric Breton, ing, directeur du soutien aux opérations du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec datant de février 2017;

ATTENDU QUE

l'approbation préliminaire du projet de la municipalité de Val-Joli au Programme de réhabilitation du réseau routier local (PIIRL)— volet Redressement des infrastructures (RIRL) comporte différentes étapes, dont celle de déposer les résultats de l'appel d'offre;

ATTENDU QUE

la municipalité a publié sur SE@O le 24 mai, un devis intitulé : « Municipalité de Val-Joli, pulvérisation, rechargement, pavage et remplacement de ponceau sur le 10e rang et le 11e rang », sous le numéro : 171-04246-00;

ATTENDU QUE

trois soumissions reçues ont été ouvertes à l'hôtel de ville de Val-Joli le 9 juin dernier devant Messieurs Jean Beauchesne, ingénieur chez WSP Canada, Rolland Camiré, maire, Pier Lacasse, responsable de voirie et Madame Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière et que les résultats sont les suivants :

NASCO Inc. **992 914.36\$**SINTRA Inc. Sherbrooke **907 152.75\$**

Eurovia QC Construction **803 531.53\$**

ATTENDU QUE

la conformité des 3 soumissions a été vérifiée par la firme WSP Canada;

ATTENDU QUE

la firme WSP Canada recommande de donner le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli se doit d'attendre la réception

de la lettre d'acceptation d'aide financière signée par le Ministre des Transports, une fois que les soumissions auront été étudiées par les responsables avant d'adjuger le contrat à la firme Eurovia Québec Construction;

ATTENDU QUE

la municipalité de Val-Joli entends respecter la décision

ministérielle;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents :

D'indiquer au Ministre Laurent Lessard, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, notre intention d'adjuger le contrat à Eurovia Québec construction;

De demander à la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Brousseau, de faire parvenir la présente résolution, une copie des 3 bordereaux de soumissions reçus, une copie de la résolution du Règlement d'emprunt 2017-08 décrétant une dépense de 1 100 000\$ et un emprunt de 875 000\$ pour réaliser des travaux de voirie sur les rangs 10 et 11.

2017-06-130

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX ROUTIERS 2017 DANS LES RANG 10 ET 11

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli se doit déjà se faire

approuver les soumissions reçues suite à l'appel d'offres pour les « Travaux routiers 2017 dans les

rangs 10 et 11;

ATTENDU QUE des travaux de surveillances devront être réalisés

au moment de la réalisation des travaux routier

2017 dans les rangs 10 et 11;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité :

DE préparer un devis d'appel d'offres pour les travaux de surveillance qui devront être réalisés dans le cadre des travaux routiers 2017 dans les rangs 10 et 11;

DE mandater madame Julie Brousseau, directrice générale et secrétairetrésorière à afficher le devis sur le site du SE@O;

DE demander à Madame Julie Brousseau d'envoyer le résultat de l'ouverture de soumissions afin de le joindre à l'analyse de notre dossier dans le cadre du PIIRL volet RIRL An 1.

2017-06-131

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ENTREPOT – PAIEMENT PARTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a entrepris des travaux

de constructions pour un entrepôt municipal pour l'entreposage de produits dangereux au 500, route

249;

ATTENDU QUE

les travaux de construction de l'Entrepôt municipal

avancent bien;

ATTENDU QUE

l'entrepreneur, MVP Construction, a fait parvenir une facturation partielle d'avancement des travaux afin de pouvoir payer ses sous-traitants pour l'excavation et le béton;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la première facture d'avancement des travaux pour la construction de l'entrepôt municipal.

2017-06-132 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté;

De lever cette séance à 13h28.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 3 juillet 2017 à 20h00.

Proposition adoptée	
Rolland Camiré Maire	Julie Brousseau Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du	
Rolland Camiré, maire	
Ronand Cannie, mane	